

Education - Subventions aux classes transplantées ou de découvertes

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour les séjours en classes transplantées ou de découvertes, les sommes suivantes, correspondant à une subvention de 8,32 € par jour et par enfant :

Écoles	Lieu de séjour	Classes	Dates séjour	Nombre d'élèves	Nombre de jours	Montant	Versement
Butte élémentaire	Les Grangettes	CM1 et CLIS	9 au 14 mai 2005	36	216	1 797,12 €	Coopérative scolaire
Prés de Vaux primaire	Levier	CE2-CM1-CM2	11 au 13 mai 2005	20	60	499,20 €	Coopérative scolaire
Total						2 296,32 €	

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette répartition et, en cas d'accord, à prélever ces sommes au chapitre 65.255.6574 service 21100 du budget primitif 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.